

## 2 Politique

Audience solennelle de rentrée à la Cour constitutionnelle

## Halte à la prolifération des partis politiques à directions multiples



Photo : Bandoma

Ali Bongo Ondimba attentif au discours...



Photo : Bandoma

... du président de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo...

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

**Le président de la haute juridiction, Marie-Madeleine Mborantsuo a invité les pouvoirs publics à prendre toutes les dispositions pour que cette mesure soit effective. Une invite faite, hier, à l'occasion de la rentrée solennelle de la Cour constitutionnelle qui a eu lieu en présence du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba.**

**L'AUDIENCE** solennelle de rentrée de la Cour constitutionnelle a eu lieu, hier, au siège de ladite institution. Plusieurs personnalités, en tête desquelles le président de la République, Ali Bongo Ondimba, ont pris part à cette cérémonie. L'ouverture officielle des activités pour le compte de l'année 2016 a été l'occasion pour les juges constitutionnels de jeter les bases d'une période qui annonce les échéances électorales à venir. A ce titre, Marie-Madeleine Mborantsuo a invité l'équipe gouvernementale à tout mettre en œuvre pour freiner le phénomène de multiplication des formations politiques. "Aussi, la Cour constitutionnelle voudrait-elle à la veille des échéances électorales qui se profilent, inviter le gouvernement à prendre, dans les

meilleurs délais, les mesures qui s'imposent visant à mettre un terme à la prolifération des partis politiques à directions multiples, lesquels partagent la même personnalité juridique, étant entendu que chaque parti politique n'a qu'une et une seule personnalité juridique", a indiqué le garant de la Constitution. Ceci, avant de relever que ceux se trouvant dans la situation sus indiquée courent le "risque de voir leurs candidats disqualifiés". Non sans rappeler qu'il est interdit par la loi d'investir plus d'un candidat dans une même circonscription électorale et à l'occasion d'un même scrutin. En outre, les juges constitutionnels ont tiré la sonnette d'alarme sur les différends existant au sein des formations politiques. A cet effet, la présidente de la Cour a vu l'urgence pour les "autorités compétentes de mettre de l'ordre dans les groupements des partis politiques dont la création se fait au mépris des prescriptions légales". Par ailleurs, dans la perspective des élections présidentielle et législatives de cette année, il a été demandé aux autorités publiques d'apporter plus de lisibilité aux textes en matière électorale. C'est-à-dire, dira Marie-Madeleine Mborantsuo, "les pouvoirs publics compétents doivent prendre les mesures nécessaires pour

que l'ensemble des textes régissant le processus électoral, - plus d'une dizaine -, qui sont pour l'instant épars, soient codifiés afin de faciliter leur lecture et, par conséquent, une meilleure assimilation de leurs dispositions par les citoyens". Toute chose qui, selon la Cour constitutionnelle, serait le fruit d'une œuvre collective vers "cet idéal qu'est l'Etat de droit démocratique (...)". En outre, les juges constitutionnels ont exhorté le chef de l'Etat à tracer le chemin vers une période électorale sereine et apaisée. Pour illustrer ce vœu, Marie-Madeleine Mborantsuo a utilisé les termes du professeur Gérard Conac pour qui, "le chef de l'Etat, plus que la clé de voûte des institutions, est plutôt dans la situation d'un architecte ou d'un maître d'œuvre. C'est lui qui bâtit la Nation, dirige l'Etat et le personnalise à l'extérieur comme à l'intérieur. (...) Il est le modèle et le contrôle. On attend de lui qu'il guide, qu'il enseigne, qu'il protège". Sur un tout autre aspect, le président de la Cour constitutionnelle a saisi l'occasion de cette rentrée pour présenter à ses hôtes, les activités menées aux plans nationale et international par son institution. C'est ainsi qu'elle a récemment organisé une série de séminaires d'information à l'intention de l'ensemble des



Photo : Bandoma

... en présence des neuf juges constitutionnels...



Photo : Bandoma

... et des personnalités présentes.

forces vives de la nation. Fort du constat d'un déficit de formation, d'éducation des populations, cette initiative des juges constitutionnels avaient pour objectif d'édi-

fier les différents acteurs sur le processus électoral, sur leurs droits et devoirs en matière électorale. A mi-parcours, tel que l'a indiqué l'oratrice, les juges se félici-

tent des résultats obtenus dans un premier temps. Notons par ailleurs, que ces séminaires s'étendront à l'intérieur du pays dans les tout prochains jours.

## Législatives partielles dans le canton Kye

## Prêts pour la dernière ligne droite

LBON

Oyem/Gabon

**PLUS** que vingt-quatre heures pour que les populations du canton Kye dans le département du Woleu (province du Woleu-Ntem) se rendent aux urnes à la faveur des Législatives partielles prévues demain samedi 23 janvier. Il s'agit de remplacer l'ancien député Raymond Ndong Sima après sa démission du Parti démocratique gabonais (PDG), au pouvoir, dont il

était le représentant à l'Assemblée nationale. Pendant une dizaine de jours tous les candidats, cinq au total, ont sillonné tous les villages dans l'optique de ratisser large. Aussi ont-ils réalisé de messages, promesses et stratégies. Si d'aucuns ont opté pour des grands rassemblements, d'autres par contre, plus nombreux, ont choisi des causeries villages par villages ; la dernière catégorie quant à elle a procédé par le porte-à-porte. Plusieurs observateurs s'accordent à

reconnaître que deux postulants semblent sortir en tête des pronostics. Il s'agit du candidat du PDG, le docteur Daniel Ndoumou Obame qui a pour colistier Jean Marc Ella Sima et l'indépendant Clément Ndong Mba, ancien détenteur du siège pendant deux mandats. Le candidat du parti au pouvoir en plus de son expérience acquise lors de son passage à la tête du conseil départemental du Woleu, bénéficie du soutien inconditionnel du Premier ministre Daniel Ona Ondo qui a d'ailleurs, en

compagnie des membres du gouvernement de la province septentrionale, lancé la campagne de leur porte étendard. Ainsi eu égard à cet appui fort judicieux, Daniel Ndoumou Obame se dit «serein et déterminé à faire mordre la poussière à ses adversaires pour qui il a beaucoup de respect.» Son combat consiste donc à conserver ce siège acquis par son parti en 2011, par le biais de Raymond Ndong Sima. En face du candidat du PDG, l'indépendant Clément Ndong Mba alias "Ebo

gnô", qui jouit d'une popularité indéfectible auprès des populations du canton Kye. Beaucoup d'entre elles se souviennent encore de ses deux mandats de député au cours desquels il a réussi à créer l'affection et la sympathie à son endroit en raisons des multiples actes notamment dans le domaine de l'agro-industrie dont il a été l'initiateur. Bénéficiant du soutien de l'ancien Premier ministre, Raymond Ndong Sima, cet ancien militant du Rassemblement pour le Gabon (RPG) fait toutefois preuve

d'un optimisme mesuré. Pour le reste des candidats, Nguema Megne de l'Union nationale (UN) ne s'avoue pas vaincu d'autant que sa formation politique bénéficie d'une bonne renommée dans la contrée, et partant dans tout le département. Sa candidature ne semble pas faire l'unanimité au sein de la coordination cantonale. Qu'à cela ne tienne, seuls les électeurs attendus aux urnes demain permettront de départager les différents postulants, pourvu que la démocratie gagne.